

Image not found or type unknown



## Notification devant le TI de Grasse

Par **cedricplu**, le **22/05/2016** à **11:31**

Bonjour,

j'ai été assigné au TI par mon ancien propriétaire pour des arriérés de loyer et des travaux soit disant à ma charge dans mon ancien logement. une première assignation a été déclarée caduque et j'ai une décision de caducité du tribunal qui dit "que les dépenses resteront à la charge du demandeur". Le propriétaire peut-il refaire une assignation sur les mêmes demandes ?